

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Convention relative à la mise en œuvre d'une gamme « alternative » multimodale sur les trajets entre Aix-en-Provence et Marseille et entre Aubagne et Marseille. Renouvellement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention relative à la mise en œuvre d'une gamme "alternative" multimodale sur les trajets entre Aix-en-Provence et Marseille et entre Aubagne et Marseille, dont le projet est annexé au rapport,
- d'approuver les tarifs des titres intermodaux prévus par la convention,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La recette correspondante, estimée à 20 000 € HT, sur l'exercice 2016, sera imputée sur le chapitre 70, fonction 821, article 7068-0 du budget départemental

A l'unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée